

LE/LA COORDINATEUR/-TRICE DE STAGE

PRÉSENTATION

La fonction de coordinateur/-trice de stage existe dans chaque établissement de l'enseignement secondaire, de la formation d'adultes, des Centres de compétences et des établissements socio-éducatifs où au moins un/e stagiaire fonctionnaire ou employé/e est affecté/e.

Le/La coordinateur/-trice de stage supervise, en lien avec la direction de l'établissement et avec l'IFEN, l'organisation de la formation à la pratique professionnelle des stagiaires ou l'accompagnement des employé/e/s au sein d'un même établissement.

CONDITIONS CADRES	
Références au cadre légal	Articles 17, 21, 72bis, 73 et 75 de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale.
Nomination	Le/La coordinateur/-trice de stage est proposé par le/la directeur/-trice d'établissement parmi les fonctionnaires ou employé/e/s de l'établissement pouvant se prévaloir d'au moins trois années de service à partir de la nomination à la fonction ou du début de carrière. Le/La coordinateur/-trice de stage est nommé par le ministre pour un mandat renouvelable de trois ans. L'exercice de la mission du/de la coordinateur/-trice de stage porte sur les stagiaires en période de stage et sur les employé/e/s en période d'initiation. Par groupe de dix stagiaires ou employé/e/s dans l'établissement, un/e coordinateur/-trice de stage supplémentaire peut être nommé/e.
Lien hiérarchique	Le/La coordinateur/-trice de stage agit sous l'autorité du/de la directeur/-trice de l'établissement.
Décharge	Le/La coordinateur/-trice de stage bénéficie d'une leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire pour le/la premier/-ère enseignant/e-stagiaire ou employé/e et de 0,2 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire par enseignant/e-stagiaire ou employé/e supplémentaire.
Conditions requises	Le/La coordinateur/-trice de stage adhère aux valeurs partagées du stage présentées sur www.ifen.lu . Il/Elle porte les principes clés de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le/La coordinateur/-trice de stage effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. Le/La coordinateur/-trice de stage doit se prévaloir d'au moins trois années de service à partir de sa première nomination.
MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	<p>1. Le/La coordinateur/-trice de stage organise, en concertation avec le/la directeur/-trice d'établissement, l'accueil de l'enseignant/e-stagiaire ou de l'employé/e dans l'établissement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle organise l'accueil de l'enseignant/e-stagiaire ou employé/e au sein de l'établissement.

	<ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle participe à la présentation de l'établissement et de ses projets. – Il/Elle contribue à soutenir le stagiaire ou employé/e dans ses efforts à s'intégrer dans son environnement professionnel.
	<p>2. Le/La coordinateur/-trice de stage assure la régulation et la comparabilité de l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s au sein de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle s'assure du suivi régulier par les conseillers/-ères pédagogiques ou les personnes de référence de l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires de l'établissement. – Il/Elle s'assure que l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires par les conseillers/-ères pédagogiques ou les personnes de référence s'appuie sur le cadre du dispositif défini par l'IFEN. – Il/Elle analyse les situations et les démarches liées à l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s pour en faire adapter si besoin leur accompagnement par le/la conseiller/-ère pédagogique ou la personne de référence.
	<p>3. Le/La coordinateur/-trice de stage coordonne, en concertation avec le/la directeur/-trice d'établissement, l'organisation de la formation à la pratique professionnelle des enseignant/e/s-stagiaires au sein de l'établissement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle assure la bonne organisation et le bon déroulement de la formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement. – Il/Elle assiste et renseigne les enseignant/e/s-stagiaires sur les questions relatives au déroulement de la formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement.
	<p>4. Le/La coordinateur/-trice de stage peut organiser des séances de regroupement entre pairs et d'hospitalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle organise, en lien avec l'IFEN et suivant le cadre défini par ce dernier, des séances de regroupement entre pairs et d'hospitalité.
	<p>5. Le/La coordinateur/-trice de stage se forme dans le but de développer les compétences requises pour l'accomplissement de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle porte un regard critique sur ses propres pratiques. – Il/Elle suit des formations organisées par l'IFEN. – Il/Elle participe à des regroupements entre pairs organisés par l'IFEN.
	<p>6. Le/La coordinateur/-trice de stage participe à l'évaluation du dispositif du stage.</p>

COMPÉTENCES REQUISES	
Compétences personnelles	<p>Le/La coordinateur/-trice de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est organisé/e et rigoureux/-euse. – fait preuve d'autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions. – fait preuve d'une éthique exemplaire.
Compétences sociales	<p>Le/La coordinateur/-trice de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – montre de l'ouverture d'esprit et du respect à l'égard d'autrui. – est disponible et à l'écoute. – crée un climat de confiance. – sait travailler en équipe.
Compétences méthodologiques	<p>Le/La coordinateur/-trice de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – oriente ses démarches vers la recherche de solution. – fait preuve de capacité à analyser et à structurer.
Compétences attendues en lien avec la fonction	<p>Le/La coordinateur/-trice de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connaît de manière précise le dispositif de formation à la pratique professionnelle des enseignant/e/s-stagiaires et d'accompagnement des employé/e/s dont le cadre est défini par l'IFEN. – est capable de coordonner, en étroite coopération avec l'IFEN, le dispositif de formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement, en lien avec les conseillers/-ères pédagogique et les personnes de référence de son établissement et les conseillers/-ères didactiques concerné/e/s. – est capable de coordonner l'action des conseillers/-ères pédagogiques et des personnes de référence de son établissement. – est en mesure d'analyser les situations et les démarches liées à l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s pour en faire adapter si besoin leur accompagnement par le/la conseiller/-ère pédagogique ou la personne de référence. – est capable de donner et de recevoir un feedback.
Compétences à développer en lien avec la fonction	<p>Le/La coordinateur/-trice de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connaît et applique les principes de la communication dans le cadre de la supervision et de la régulation du dispositif de formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement.